

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 février 2019

#### **OBJET :**

**Répartition intercommunale des charges  
liées à la scolarisation d'enfants dans une  
unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)  
pour l'année scolaire 2017-2018**

**Rapporteur : MME SIMONNET**  
Délibération n°2

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Lors de sa séance du 12 novembre 2018, le Conseil municipal a sollicité une participation de 3 472 euros auprès de la commune de Saint-Max pour la scolarisation de 4 élèves au cours de l'année scolaire 2017-2018 domiciliés à Saint-Max dans l'Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) implantée à l'Ecole d'Application du Centre à Essey-lès-Nancy.

Cependant, la commune de Saint-Max a signalé par courriel du 12 décembre 2018 que seuls 3 élèves domiciliés à Saint-Max ont fréquenté l'UPE2A l'année scolaire 2017/2018, dont un à compter du 5 février 2018.

Il convient donc de modifier la participation demandée à la commune de Saint Max.

Pour rappel, la participation demandée aux communes d'origine des enfants pour l'année scolaire 2017-2018 est évaluée sur la base du montant des dépenses obligatoires de fonctionnement, calculé sur l'ensemble des écoles publiques d'Essey-lès-Nancy et versé par la commune d'Essey-lès-Nancy pour la période du 1er septembre 2017 au 31 décembre 2017 et du 1er janvier 2018 au 31 août 2018. Cette somme est ramenée au coût par élève en prenant en compte l'ensemble des enfants fréquentant ces écoles publiques. Pour l'année scolaire 2017-2018, le coût par élève (dépenses obligatoires) fréquentant les écoles maternelles et élémentaires d'Essey-lès-Nancy a été calculé à **868 euros**.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis de la Commission « vie scolaire – petite enfance » du 5 février 2019, il est proposé au Conseil municipal de porter la participation financière demandée pour les élèves scolarisés dans l'UPE2A domiciliés à Saint-Max à 2 231 € décomposés comme suit  $2 \times 868 + 495$  (calcul prorata temporis, pour la scolarisation d'un élève pour la période courant du 5 février 2018 au 31 août 2018, soit :  $208 \times 868 / 365 = 494,64$  arrondis à 495 €).

## **DELIBERATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 28 février 2019.

**Pour Extrait**



**Michel BREUILLE,**

**Maire**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil municipal le :	15 février 2019
- Convocation distribuée le :	15 février 2019
- Affichage du compte-rendu le :	1 <sup>er</sup> mars 2019
- Affichage du procès-verbal le :	29 mars 2019

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- Mme SAGET à M. LAURENT
- M. GONCALVES à Mme ROSSIGNON
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à Mme MATHIEU

**EXCUSEE**

MME LEDROIT

**ABSENTS**

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- M. CLOMES

**Pour extrait**

**Michel BREUILLE,**  
  
**Maire**